



POLITIQUE D'ANNULATION

- Session estivale 2025 -

Toutes les informations pertinentes au sujet de la formule de cours et des exigences se trouvent dans la section FAQ afin que le parent et l'élève puissent prendre **une décision éclairée** au sujet de la formule de cours, des séances d'examen et des outils technologiques nécessaires pour faire le cours d'été en ligne et les examens.

Conséquemment et comme il s'agit d'une session très condensée qui exige la mobilisation de nombreuses ressources humaines et technologiques, tous les achats de la session intensive d'été chez ÉtudeSecours sont **des ventes fermes, non remboursables**.

À l'exception de :

Un remboursement complet, moins les frais d'inscription non remboursables par cours, peut être accordé à l'élève qui obtient finalement la note de passage, si :

A- L'élève ou son parent envoie la preuve de réussite (bulletin avec entête) du cours auquel l'élève est inscrit pendant la session estivale à contact@etudeseccours.com, **et** ;

B- Le document est reçu au plus tard un jour ouvrable avant le début du premier cours d'été (excluant les fériés et les fins de semaines).

Si la demande d'annulation répond aux **deux (2) critères susmentionnés**, le remboursement se fera à partir du même mode de paiement qu'utilisé lors de l'inscription (moins les frais d'inscription par cours remboursé).

À compter de la date du début des cours, aucun remboursement n'est admissible.

Si l'élève a reçu un billet médical qui mentionne qu'il est dans l'incapacité de suivre un cours d'été, communiquez avec nous pour discuter de la situation avec un membre de notre équipe.

Étapes à suivre

Pour effectuer une demande d'annulation conforme, le parent ou l'élève majeur doit écrire à l'adresse contact@etudeseccours.com en fournissant une copie du bulletin qui indique la note du cours réussi.

Les informations suivantes doivent figurer dans le courriel de la demande d'annulation :

- Prénom et nom de l'élève;
- Cours pour lequel l'annulation est demandée;
- Bulletin complet (avec l'entête complète) prouvant la réussite du cours par l'élève.

Les demandes d'annulation seront traitées à compter de la date de réception de la demande. Un délai de 5 à 10 jours ouvrables est nécessaire pour apercevoir la transaction sur votre relevé bancaire.

Première passation

Si l'élève fait le cours pour la première fois, l'achat est définitif et non remboursable.

Abandon

L'élève peut abandonner son cours **sans remboursement** ni mention d'échec. Le parent ou l'élève doit écrire ses intentions à contact@etudeseccours.com, et ce, avant d'avoir réalisé les examens finaux.

Renvoi

Un cumul d'absences non motivées, équivalant à plus de 10 % de la durée totale du cours d'été, peut engendrer l'annulation du cours et mener au renvoi de l'élève, sans remboursement.

La Direction